

Déposé le 17 / 02 / 23

Dispensé de timbrage **Marseille Carré Pro Montgrand**

**Le SNUDI FO 13 vous présente
ses meilleurs vœux pour 2023 !**

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Elections professionnelles de décembre 2022

Le SNUDI FO 13 progresse et conforte sa place.
3 élus à la CAPD.

Et un mandat clair :

défendre nos revendications,
nos conditions de travail,
notre statut et nos droits !

page 2

**Pas touche à nos retraites !
Retrait de la réforme Macron Borne !
Ni amendable ni négociable !**

**Pas d'allongement de durée d'activité !
Pas d'augmentation**

de la durée de cotisation !

Maintien de tous les régimes !

Pas touche à notre code des pensions !

page 3



Carte scolaire page 5
Dotation du ministère = 0 poste !

Renvoyez l'enquête carte scolaire !

Le SNUDI FO 13 défendra tous les dossiers confiés.

Défense des UPE2A page 4
et des conditions de travail

**Confortez le résultat
des élections
professionnelles :
Prenez votre carte
syndicale 2023,
adhérez au SNUDI FO 13 !**

page 6

Résultats des élections professionnelles

Le **SNUDI FO 13 remercie tous les collègues qui ont apporté leurs suffrages aux liste FO**, les militants et tous les syndiqués qui ont pris part à cette campagne, se sont mobilisés et ont contribué à renforcer le score de notre organisation syndicale, malgré un mode électoral qui s'apparentait plus à une course d'obstacles, fait pour décourager le vote.

Ce soutien, ces votes FO, renforcent notre détermination de défense inconditionnelle de l'école publique laïque et des conditions de travail de ses enseignants, PsyEN et AESH, défense de l'enseignement spécialisé, défense des garanties statutaires, défense de vos droits, pour un vrai statut un vrai salaire pour les AESH, en toute indépendance, toujours !

Dans les Bouches du Rhône,

le SNUDI FO 13 enregistre la plus forte progression des syndicats du 1er degré !

**Avec +195 voix par rapport à 2018 et 26,13% des voix,
le SNUDI FO 13 conforte ses 3 élus à la CAPD.**

Les vrais gagnants, ce sont VOS revendications !

Le SE UNSA obtient 3 sièges (28.63%) et le SNUipp 4 sièges (30.63%).

Sur l'académie d'Aix-Marseille,

pour le Comité Social d'Administration Académique, FO maintient ses 2 sièges (3490 voix, 17.99%), en 3ème position derrière la FSU (4 sièges) et le SE UNSA (2 sièges).

FO obtient un siège à la CCPA agents non titulaires à fonction d'accueil et de surveillance concernant notamment les AESH.

Nationalement,

pour le Comité Social d'Administration Ministériel, nous confortons les 2 sièges. La FNEC-FP FO reste la 3^{ème} organisation dans l'Éducation Nationale.

Vos élus FO à la CAPD / 3 titulaires et 3 suppléants



*Franck
NEFF
Adjoint
Marseille 8^{ème}*



*Laurence
ROUVIERE
Adjointe
Marseille 14^{ème}*



*Sandra
LOPEZ
Adjointe
Arles*



*Cécile
BOULAY
Adjointe
Allauch*



*Vannina
PELONE
Adjointe
Marseille 4^{ème}*



*Julie
BESSE
Adjointe
Marseille 3^{ème}*

Force Ouvrière :
**Première organisation syndicale
de la Fonction publique de l'État.**

Pour la quatrième élection consécutive depuis 2010, Force Ouvrière conserve sa première place et même l'améliore de +1,5 points (18,6%) par rapport à 2018.



Ni amendable, ni négociable, le projet de réforme des retraites Macron/Borne est inacceptable : il doit être retiré !

Les salariés du privé et du public nés en 1968 et après ne pourraient plus partir avant 64 ans ! Pire, il faudrait 43 ans de cotisation pour tous ceux nés en 1965 et après pour bénéficier d'une retraite à taux plein ou être obligés d'aller jusqu'à 67 ans pour annuler la décote.

Les régimes spéciaux seraient supprimés, inévitable prélude à la liquidation de notre régime spécial, le Code des pensions civiles et militaires, qui nous garantit une retraite calculée sur la base de 75% des 6 derniers mois de traitement.

C'est inacceptable !

Pour le SNUDI FO 13, il n'y a rien à négocier, ni à amender dans ce projet :

C'est ce que les salariés, dont les personnels de l'Education Nationale, ont exprimé lors des grèves et manifestations ultra-massives de janvier et début février à l'appel de l'intersyndicale. C'est ce qu'expriment les personnels qui se réunissent dans leur école, définissent leurs revendications, les retraites bien sûr mais aussi les salaires et les conditions de travail, et discutent des moyens pour obtenir satisfaction. Ils prennent position par des motions, les transmettent à leurs collègues et aux syndicats, s'organisent à leur niveau, en comité de mobilisation et/ou de préparation à la grève pour faire reculer Macron, mettent en place des caisses de grève...

Pour le SNUDI-FO 13 aujourd'hui, face à un gouvernement qui reste sourd et qui s'entête à maintenir son projet rejeté par une très grande majorité de la population de ce pays, la grève totale, pour bloquer le pays jusqu'au retrait du projet est à l'ordre du jour !

Le 11 février, l'intersyndicale a fait savoir que, face à l'obstination du gouvernement, elle "*appellerait les travailleurs et les travailleuses, les jeunes et les retraités à durcir le mouvement en mettant la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars prochain*".

Alors oui, il faut mettre le pays à l'arrêt le 7 mais aussi le 8, le 9 mars et autant qu'il le faudra, par la grève totale jusqu'à ce que le gouvernement retire sa réforme !

Le SNUDI FO 13 invite les collègues à se réunir dans les écoles dès la reprise des congés d'hiver (lundi 27 février) pour établir leurs revendications, discuter des suites pour obtenir le retrait total du projet Macron-Borne et mandater des délégués d'écoles pour participer aux Assemblées Générales dans les localités. D'ores et déjà le SNUDI FO 13 contacte les autres organisations syndicales départementales pour les organiser dans l'unité.

Transmettez vos prises de position, participez aux réunions du SNUDI FO 13 !



UPE2A : Défense des conditions de travail

Le 19 mai 2022, le SNUDI FO 13 a réuni les collègues d'UPE2A. La situation issue du conflit en Ukraine a amplifié les difficultés rencontrées par les élèves allophones et leurs enseignants. Une plate-forme revendicative a été discutée et communiquée aux autres organisations syndicales pour qu'elles puissent s'y associer. Le SNUIPP et SUD ont donné leur accord.

Le SNUDI FO 13 a alors fait une demande d'audience intersyndicale auprès du DASEN.

Le 6 juillet, une délégation est reçue par Mme Blua (DASEN-adjointe), Mme Tiran-Matignon (responsable Casnav) et Mr Ferraioli (IEN-Adjoint 1^{er} degré). Sur les conditions de travail, ils ont convenu que les interventions sur plus de trois groupes scolaires ne permettraient pas de donner les 9 heures obligatoires à chaque élève, mais sans garantie de création de postes sauf en lien avec l'accueil d'enfants d'origine ukrainienne. La question du recensement des élèves n'a pas été réglée, car l'administration ne le prend pas réellement en charge.

A la rentrée de septembre, nouvelle RIS en intersyndicale (SNUDI FO 13, SNUIPP et SUD) pour rendre compte de l'audience et décider des suites à donner. Parmi les décisions : entrevue avec la mairie de Marseille pour poser les problèmes de locaux, commandes... ; nouvelle entrevue avec la DSDEN13 pour renouveler les demandes précises des enseignants UPE2A.

Le 17 novembre, lors de l'audience à la mairie de Marseille, l'exigence d'un recensement précis des élèves allophones par la mairie lors de l'inscription a été exprimée, afin d'agir sur la carte scolaire et les créations de postes UPE2A. Concernant le budget et les locaux, une nouvelle rencontre aura lieu en mars. Une étude au cas par cas pour les locaux sera faite.

Le 5 janvier, lors de la nouvelle audience intersyndicale à la DSDEN 13, les revendications non satisfaites sont rappelées, postes, locaux, formation...

Le 12 janvier, un stage intersyndical Snudi FO, Sud, Snuipp a réuni à nouveau les collègues.

A l'issue de ce stage, une **conférence de presse** a été organisée pour dénoncer la situation des élèves allophones dans notre département : 75% des 1400 élèves inscrits en UPE2A ne bénéficient pas des 9h minimum hebdomadaire d'enseignement linguistique, dispensés par des enseignants formés pour cela. Pour le SNUDI FO 13, il manque 15 postes minimum dans le cadre de la révision de la carte scolaire. Les collègues présents expliquent aussi leurs difficultés : prioriser les élèves qui vont au collège, sollicitations sur huit établissements, pas de local, différences de budget selon les communes d'intervention.



Le 1^{er} mars, une prochaine rencontre avec la DSDEN 13 a été fixée.

Les opérations de carte scolaire démarreront le 9 mars.

Le SNUDI FO défendra dans les instances, s'appuyant sur le mandat des collègues, l'octroi de 15 postes minimum pour l'amélioration des conditions de travail des enseignants UPE2A 1^{er} degré et de la prise en charge des élèves allophones.

Le SNUDI FO 13 continuera d'organiser les enseignants UPE2A sur leurs revendications particulières.

Carte scolaire 2023 : zéro poste pour les Bouches du Rhône !

**Une véritable saignée dans les écoles !
Ils organisent le chaos...
Organisons la mobilisation !**



2000 postes d'enseignants en moins,
décidés par le ministre Ndiaye, en utilisant le 49-3 pour le budget de l'Education nationale !
Dans le 1^{er} degré, **1117 postes supprimés.**

0 poste pour Aix-Marseille en 2023, donc 0 poste pour les Bouches du Rhône !

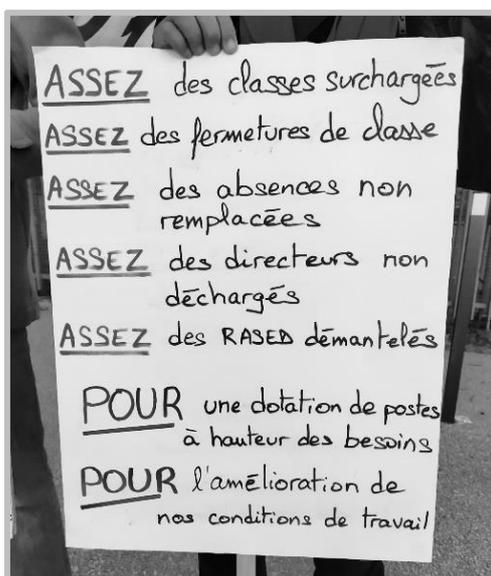
Alors que les personnels manquent déjà partout, que les classes sont déjà surchargées, que partout les remplaçants manquent, que les postes de RASED et le nombre de places en établissements médico-sociaux se réduisent comme peau de chagrin, ...

FO n'accepte pas cette situation et exige l'annulation de toutes les suppressions de postes, la création de tous les postes nécessaires (PE, RASED, AESH) à hauteur des besoins !

Le SNUDI FO revendique le recrutement immédiat d'enseignants, le réabondement de la liste complémentaire, la mise en place de concours exceptionnels à Bac+3 et la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent.

Calendrier prévisionnel des opérations de carte scolaire

| | |
|-----------------------|--|
| mercredi 11/01 | CSA académique pour la répartition départementale de la dotation (de 0 poste !) |
| jeudi 9/03 | Groupe de travail CSASD (ex-CTSD) : présentation des mesures proposées par le DASEN |
| jeudi 16/03 | CSASD (ex-CTSD) et vote des mesures proposées par le DASEN |
| jeudi 23/03 | CSASD de réexamen |
| vendredi 24/03 | CDEN pour la présentation et vote des mesures 1er et 2nd degré avec les représentants de l'Etat et les partenaires de la communauté éducative |
| lundi 27/03 | CDEN de réexamen en cas de vote majoritaire CONTRE des organisations syndicales et des fédérations de parents d'élèves |



Crainte de fermeture ? Besoin d'ouverture ?

Remplissez et renvoyez

votre enquête syndicale carte scolaire :

pdf transformable à télécharger

sur notre site : www.snudifo13.org

Le SNUDI FO 13 défendra tous les dossiers confiés.

Le SNUDI FO 13 appelle à se mobiliser pour exiger les postes nécessaires et soutiendra toute délégation d'école (enseignants et parents) pour une ouverture ou une annulation de fermeture !

Contactez le syndicat !

| | | | | | | | | |
|------------------|----|---|---|-------|------|-----|-----|-------|
| Réservé Syndicat | n° | A | N | Rec : | OG : | C : | T : | Tot : |
|------------------|----|---|---|-------|------|-----|-----|-------|

SNUDI FO 13 Carte 2023

J'adhère !

66% déductibles des impôts
sous réserve maintien
des dispositions fiscales
Reçu fiscal début 2024



⇒ Je renvoie ce bulletin d'adhésion rempli lisiblement

⇒ à : SNUDI-FO / Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux CS 20540 13232 Marseille cedex 01
⇒ ou par mail : contact@snudifo13.org

Nom et Prénom : Date naissance :/...../.....

Adresse complète :

Tel. personnel, portable :

e - mail :

Fonction, Ecole, Commune :

..... à T.Déf T.Pro

Echelon [....] / .Instit. .PE. .PE H-CI. .PE CI-Ex. Déjà adhérent l'année précédente : .oui. .non.

Je déclare adhérer au SNUDI FO :
(Date et signature)

| | |
|---------------------------|-------------------------|
| Dispo, congé parental | = 42 € |
| Retraité : forfait annuel | = 77 € |
| AESH | : forfait annuel = 42 € |

⇒ Je calcule le montant de ma cotisation

■ **Cotisation de base :** son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.
Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels).

| Echelons | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
|--------------|-----------|-------|-------|-------|-------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Prof. Ecoles | 77 € stag | 115 € | 127 € | 139 € | 145 € | 151 € | 157 € | 172 € | 184 € | 196 € | 208 € |
| Hors Classe | 184 € | 196 € | 208 € | 220 € | 232 € | 244 € | 244 € | | | | |
| Classe Exc | 208 € | 220 € | 232 € | 244 € | CI Exc HE : 244 € | | | | | | |
| Instituteurs | | | | | | | | | 145 € | 160 € | 172 € |

■ **Majorations :** ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base + Majoration = €

Si temps partiel à % => Cotisation au prorata de la quotité = €

⇒ Je règle ma cotisation

... **Par chèque(s)** Ordre "SNUDI FO" / Joindre chèque(s) au bulletin / Encaissé(s) en 2023, vers fin de mois

| | | | | | | | | | | | | |
|---------------|------|-----|------|-------|-----|------|---------|------|------|-----|-----|-----|
| Mois souhaité | janv | fev | mars | avril | mai | juin | juillet | août | sept | oct | nov | déc |
| Montant | | | | | | | | | | | | |

... **Par virement(s)** Programmer le(s) virement(s) en 2023, possible jusqu'au mois d'octobre

[Compte : IBAN FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155 / BIC CMCIFR2A] **Echéancier ordonné à votre banque :**

| | | | | | | | | | | |
|--------------|------|-----|------|-------|-----|------|---------|------|------|-----|
| Mois de 2023 | janv | fev | mars | avril | mai | juin | juillet | août | sept | oct |
| Montant | | | | | | | | | | |

... **Par prélèvement(s) automatique(s) Autorisation de prélèvement bancaire**

Je soussigné(e) autorise le SNUDI FO des Bdrh à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche.

- Nombre de prélèvements mensuels souhaités : (maximum = nombre de mois 2023 non commencés)

- Mois choisi pour le premier prélèvement :

Date

Signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par SNUDI FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : contact@snudifo13.org